Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_101-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_101

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

Objet de la délibération:
Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) – Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques LECOINTE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_101-DE

Dans un contexte législatif et réglementaire fortement évolutif marqué par la réorganisation des compétences entre les différents échelons territoriaux, la modification des périmètres des intercommunalités et la raréfaction des ressources, la Communauté d'Agglomération Dracénoise se doit de trouver de nouvelles marges de manœuvre pour continuer à produire un service public de qualité, répondant aux attentes des usagers sur l'ensemble du territoire.

La gestion adaptée des ressources humaines de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la formation de ses agents publics sont des leviers stratégiques dans la recherche de cette performance publique.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite donc s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire du CNFPT pour lancer une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), qui permet de :

- professionnaliser les agents publics et donc enrichir leurs compétences, en faisant de la formation un levier de la qualité du service public,
- ajuster, au cours du temps, l'effectif de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale pour accomplir les missions de services publics dévolues, en s'appuyant au mieux sur les compétences et les potentialités des agents publics.

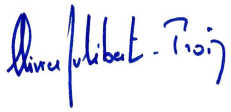
C'est pour définir les modalités de cet accompagnement que la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du CNFPT et Communauté d'Agglomération Dracénoise entendent s'engager, dans le cadre d'une convention de partenariat 2017 – 2019 (cf. document annexé).

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Administration Générale et Modernisation de l'Action Publique réunie le 20 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération :

- d'approuver le partenariat ci-dessus exposé entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du CNFPT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tout autre document afférent à ce partenariat.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.